

Intitulé du Poste : 1.2.4 Enseignant référent académique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap en maternelle

Compétences attendues	<p>Titulaire du CAPPEI ou équivalent.</p> <p>Connaissance des différents troubles, handicap, du fonctionnement des institutions et des procédures administratives.</p> <p>Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</p> <p>Capacité à s'adapter, respecter le devoir de réserve et le cadre déontologique et hiérarchique.</p>
Missions	<p>L'enseignant travaillera au sein des équipes pluri professionnelles des établissements et services sociaux et médico-sociaux : Il sera conduit à mener des ESS en fonction des besoins selon un planning défini par l'IEN ASH. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation quelles que soient les modalités de scolarité de l'élève (établissement scolaire, agricole, sanitaire, médico-social). Il assure une mission essentielle d'accueil, d'information, de conseil et d'aide sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé auprès de celui-ci, de ses parents ou de son représentant légal s'il est mineur. L'ERSEH (enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés) réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Celle-ci facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation au moins une fois par an et en tant que de besoin et propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation. Lors des ESS, l'enseignant référent concourt au recueil des éléments formalisés dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco réexamen) et s'assure de sa transmission). Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.</p> <p>Matériel adapté : l'enseignant référent sera amené à distribuer le matériel adapté.</p> <p>L'enseignant référent pour la scolarisation complète l'application numérique académique de suivi des élèves en situation de handicap et renseigne les enquêtes demandées par les autorités, dans le respect des échéances. Il participe aux réunions proposées au niveau académique.</p>
Conditions d'exercices	<p>Il exerce sous l'autorité de l'IEN ASH, en lien fonctionnel avec l'IEN ASH et conseiller technique du Recteur ASH et les inspecteurs du premier degré. Il intervient dans toute l'académie excepté les îles du Nord. Il est installé dans les locaux du service de l'éducation nationale ASH.</p> <p>Poste peu compatible avec un temps partiel.</p>